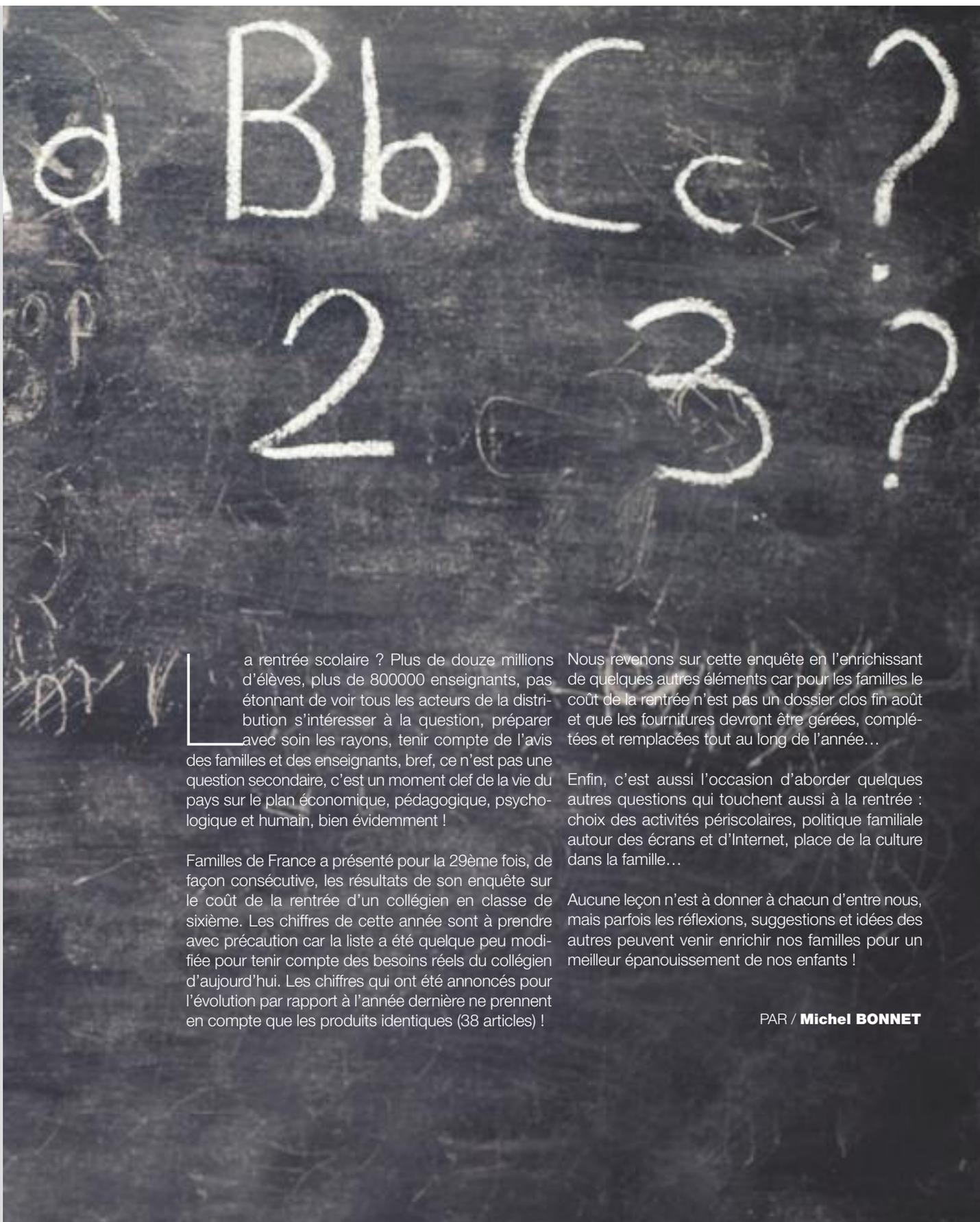


DOSSIER RENTÉE SCOLAIRE





La rentrée scolaire ? Plus de douze millions d'élèves, plus de 800000 enseignants, pas étonnant de voir tous les acteurs de la distribution s'intéresser à la question, préparer avec soin les rayons, tenir compte de l'avis des familles et des enseignants, bref, ce n'est pas une question secondaire, c'est un moment clef de la vie du pays sur le plan économique, pédagogique, psychologique et humain, bien évidemment !

Familles de France a présenté pour la 29ème fois, de façon consécutive, les résultats de son enquête sur le coût de la rentrée d'un collégien en classe de sixième. Les chiffres de cette année sont à prendre avec précaution car la liste a été quelque peu modifiée pour tenir compte des besoins réels du collégien d'aujourd'hui. Les chiffres qui ont été annoncés pour l'évolution par rapport à l'année dernière ne prennent en compte que les produits identiques (38 articles) !

Nous revenons sur cette enquête en l'enrichissant de quelques autres éléments car pour les familles le coût de la rentrée n'est pas un dossier clos fin août et que les fournitures devront être gérées, complétées et remplacées tout au long de l'année...

Enfin, c'est aussi l'occasion d'aborder quelques autres questions qui touchent aussi à la rentrée : choix des activités périscolaires, politique familiale autour des écrans et d'Internet, place de la culture dans la famille...

Aucune leçon n'est à donner à chacun d'entre nous, mais parfois les réflexions, suggestions et idées des autres peuvent venir enrichir nos familles pour un meilleur épanouissement de nos enfants !

PAR / **Michel BONNET**

LA RENTRÉE EN CHIFFRES

Source Education Nationale

ÉLÈVES

12.213.300

ÉLÈVES DONT :

6.753.800

ÉCOLIERS

3.330.300

COLLÉGIENS

2.129.200

LYCÉENS

(DONT 667.500 EN LYCÉES PROFESSIONNELS)

ENSEIGNANTS

841.700

DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES *

* CHIFFRES 2012

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

64.300
52.900

ÉCOLES

7.100

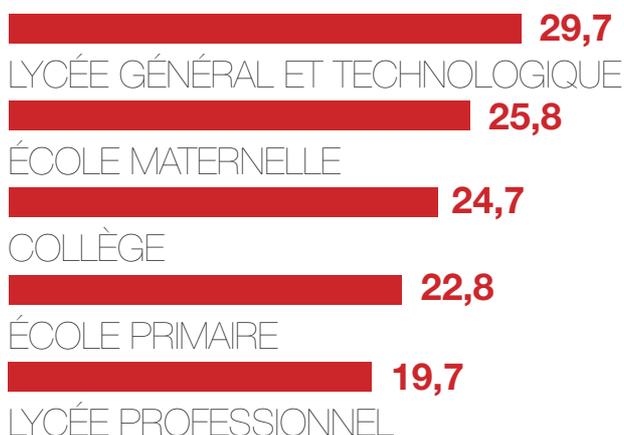
COLLÈGES

4.300

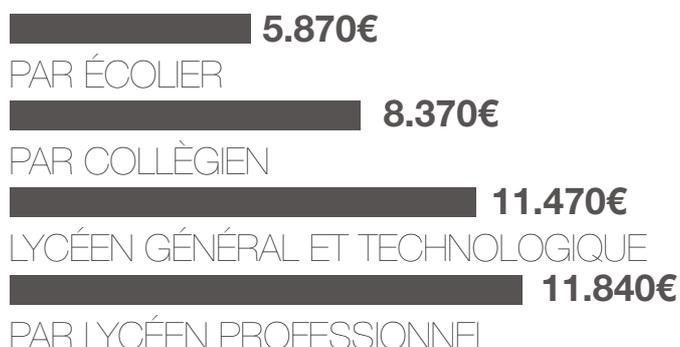
LYCÉES ET EREA

(ÉTABLISSEMENTS RÉGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ)

Nombre d'élèves par
classe dans le public



Dépenses publiques
moyennes par élève par an



MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

PAR / Estelle YACOVOU

Pour les magasins, le mode de réalisation de l'enquête est inchangé depuis l'origine. Depuis la première quinzaine de juillet, des adhérents bénévoles « Familles de France », relèvent dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution, le prix des articles de rentrée, suivant une liste type préétablie.

Cette liste type est composée de 45 références scolaires réparties en fournitures papeteries ou de classement, 25 fournitures non papeteries et 3 articles de sport. Nous demandons aux enquêteurs de respecter scrupuleusement la désignation de l'article et de relever le prix de la référence correspondant au bon rapport qualité prix, pour une durée d'utilisation d'au moins 1 an.

Le coût de la rentrée ainsi déterminé prend en compte la variation des prix à la consommation mais également, dans la limite du cadre fixé par la liste des 45 articles, l'évolution de l'offre en rayon et la perception relative que chacun peut avoir du bon rapport qualité prix.

Cette année, nous avons reçu 275 enquêtes provenant de 44 départements, avec trois catégories à peu près équilibrées : magasins de détail, supermarché et grands magasins, hypermarchés.

EVOLUTION PAR RAPPORT A 2012 DU COUT MOYEN DE L'EQUIPEMENT D'UN ENFANT ENTRANT EN 6EME

La comparaison du coût de la rentrée entre 2012 et 2013 ne peut se faire que sur les articles présents sur les 2 listes de fournitures établies par Familles de France.



LES RÉSULTATS

COUT MOYEN PAR TYPE DE COMMERCE ET CATEGORIE DE PRODUITS EN 2013

	PRODUITS			TOTAL
	PAPETERIE	FOURNITURES	VETEMENTS	
COMMERCES	51,05 € Sur 14 articles identiques : 41,26 € en 2013 43,90 € en 2012 soit -6,01%	102,19 € Sur 21 articles identiques : 89,87 € en 2013 97,86 € en 2012 Soit -8,1%	46,16 € Sur 3 articles identiques : 46,16 € en 2013 56,93 € en 2012 Soit -18,9 %	199,40 € Sur 38 articles identiques : 177,29 € en 2013 198,69 € en 2012 soit -10,77%
MAGASINS SPECIALISES				
SUPER- MARCHES	48,96 € Sur 14 articles identiques : 39,07 € en 2013 34,44 € en 2012 Soit +13,4 %	99,49 € Sur 21 articles identiques : 88,42 € en 2013 83,93 € en 2012 Soit + 5,3%	49,22 € Sur 3 articles identiques : 49,22 € en 2013 51,61 € en 2012 Soit -4,6%	197,67 € Sur 38 articles identiques : 176,71 € en 2013 169,98 € en 2012 soit +3,9%
HYPER- MARCHES	39,57 € Sur 14 articles identiques : 31,39 € en 2013 27,64 € en 2012 Soit +11,8%	90,80 € Sur 21 articles identiques : 81,77 € en 2013 78,17 € en 2012 Soit -4,6%	40,14 € Sur 3 articles identiques : 40,14 € en 2013 38,24 € en 2012 Soit +4,9%	170,51 € Sur 38 articles identiques : 153,30 € en 2013 144,05 € en 2012 Soit +6,4%

MÉTHODOLOGIE

DE L'ENQUÊTE (SUITE)

PAR / Estelle YACOVOU

1/ ANALYSE PAR CATÉGORIE DE FOURNITURES

- **Le coût du poste « fournitures papetières et de classement » s'élève à 44,87 €.**

Pour les 14 articles de ce poste qui sont communs aux listes de 2012 et de 2013, le total est de 35,80 € (contre 33,06 € en 2012), soit une hausse de 8,2% par rapport à 2012.

Ce coût est de 39,57 € en hypermarchés (31,39 € pour les 14 articles communs), 48,96 € en supermarchés (39,07 € pour les 14 articles communs) et 51,05 € en magasins spécialisés (41,26 € pour les 14 articles communs).

Cette augmentation peut s'expliquer par la hausse, sur une année, du prix de certaines matières premières utilisées dans la fabrication du papier (telles que le bois ou la pâte à papier, etc.).

- **Le poste « fournitures non papetières » s'établit à 96,13 € en 2013.**

Pour les 21 articles communs aux listes de 2012 et de 2013, le total est de 85,50 € (contre 83,96 € en 2012) soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2012.

Ces fournitures non papetières s'élèvent à 90,80 € en hypermarché (le coût moyen pour les 21 articles communs est de 81,77 €), 99,49 € en supermarché (88,42 € pour les 21 articles communs) et à 102,19 € en magasin spécialisé (89,87 € pour les 21 articles communs).

Cette hausse peut être mise en parallèle avec celle du coût de la vie sur l'année, selon l'INSEE.

- **Le poste « articles de sport » s'élève à 44,25 €.**

Concernant les 3 articles communs entre les listes de 2012 et de 2013 composant ce poste, leur coût est passé de 46,25 € en 2012 à 44,25 € en 2013, soit une baisse de 4,32 %.

Le prix de l'ensemble de ces articles s'établit à 40,14 € en hypermarché, 49,22 € en supermarché et 46,16 € en magasin spécialisé.

Cette baisse s'explique notamment par l'application de réductions liées aux soldes d'été.

2/ ANALYSE PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION

Entre 2012 et 2013, l'évolution du coût moyen de l'équipement d'un enfant entrant en 6ème est différente selon le circuit de distribution : une baisse est constatée en magasin spécialisé alors qu'en hypermarché et supermarché la hausse est respectivement de 6,4% et 3,9%.

En magasins spécialisés

En magasins spécialisés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 199,40 €.

En 2012, les 38 articles communs coûtaient 198,69 € et en 2013, 177,29 € ; soit une baisse de 10,77% entre ces deux années.

Le poste des fournitures non papetières connaît également une baisse à hauteur de 8,1%.

Les prix des articles de sport de notre liste ont diminué de 18,9 % en magasins spécialisés pour se fixer à 46,16 €. Cette diminution importante s'explique par les remises liées aux soldes d'été.

Le prix des fournitures papetières diminue également de 6,01 % pour un coût moyen de 41,26 € en 2013 contre 43,9 € en 2012

Dans les hypermarchés

Dans les hypermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 170,51 € en 2013.

En ce qui concerne les 38 articles communs, en 2012 leur coût était de 144,05 € et en 2013 de 153,30 € ; soit une augmentation de 6,4%.

Le prix moyen du poste « fournitures non papetières » en hypermarché a augmenté (4,6%) entre 2012 (78,17 €) et 2013 (81,77 €).

Les fournitures papetières ont également vu leur prix augmenter : + 11,8% sur les 14 articles communs de ce poste entre 2012 (27,64 €) et 2013 (31,39 €).

Le poste « vêtements » en hypermarché a lui aussi augmenté. Lorsque l'on compare le coût des 3 articles communs composant ce poste, nous constatons une hausse de 4,9% entre 2012 et 2013.

Dans les supermarchés

Dans les supermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 197,67 €.

En ce qui concerne les 38 articles communs, l'augmentation est de 3,9% entre 2012 (169,98 €) et 2013 (176,71 €).

Le poste des « fournitures papetières » en supermarché a augmenté à hauteur de 13,4 %. Le coût de ce poste s'élève ainsi à 39,07 € contre 34,44 € en 2012 (comparaison effectuée entre les 14 articles communs).

Le poste des fournitures non papetières a augmenté de 5,3% en supermarchés : en 2012 les 21 articles communs de ce poste coûtaient 83,93 € et cette année ils coûtent 88,42 €.

Le prix du poste composé de vêtements est le seul dont le coût a diminué en supermarchés (baisse de 4,6%).

LES BONS CONSEILS

PAR / Estelle YACOVOU



Certains ont déjà fait tous leurs achats de la rentrée, d'autres le font au fur et à mesure de l'année pour ne pas avoir à déboursé trop d'un coup, enfin, certains sont en retard parce que le temps passe vite, toujours trop vite...

Voici quelques conseils pour vous aider dans cette tâche assez ingrate qu'il faut pourtant bien assumer...

n'acheter que ce dont vous avez réellement besoin. Cette remarque est d'autant plus vraie pour les produits qui sèchent, s'évaporent, se perdent. Un stylo à bille de qualité, d'un prix tout à fait convenable, peut réaliser plus de quatre kilomètres d'écriture (teste de l'INC pour 60 millions de consommateurs), alors les lots de douze stylos...

Triez et recyclez les fournitures de l'année dernière

Nouvelle année ne signifie pas nouvelles fournitures. Certains produits sont faits pour durer plus qu'une année scolaire. Les tubes de colle et rouleau de scotch sont à terminer avant d'en entamer des nouveaux, les crayons, une fois bien nettoyés et retailés ont retrouvé une jeunesse... Vérifiez l'état du cartable, de la trousse, des classeurs... car ceux-ci se réutilisent aisément d'une année sur l'autre même si certains décors ne sont plus à la mode. Évaluez bien tout ce qui reste de l'année précédente... cela vous évitera des achats. Bref, ce n'est pas avec la liste fournie par l'école que l'on fait ses achats, mais avec celle que l'on a préparée à la maison en prenant en compte tout ce que nous avons des années passées...

Toujours comparer les prix

Je sais que vous allez dire que ce n'est pas simple de se déplacer un peu partout pour étudier les prix. Remarquez, pour cela vous n'avez qu'à faire des relevés avec les bénévoles de Familles de France et vous allez comprendre que ça vaut la peine d'attendre un peu et d'observer les prix ici et ailleurs. Comparez les prix et cherchez les promotions les plus intéressantes car cela permet de réduire les coûts de la rentrée et de trouver les produits que vous désirez au prix le plus bas !

N'achetez que le strict nécessaire

Si l'école ou le collège demande un lot de dix ou douze crayons de couleurs différents, pensez-vous qu'il faille en acheter vingt-quatre ? Nul besoin d'acheter un lot de 10 scotchs ou une quantité invraisemblable de stylos. Limitez-vous à

Les achats par lots

Pour qu'un achat par lot soit intéressant, calculez toujours le prix de revient de l'article à l'unité (pour les rouleaux de scotch la longueur fournie) pour vérifier l'économie que vous pouvez réaliser. N'oubliez pas que bien souvent la vente par lot a deux buts : faire acheter plus de produits en faisant miroiter un prix à l'unité plus petit et écouler des stocks trop importants. Dans les deux cas, le consommateur doit faire preuve d'intelligence et de réflexion. Certains achats en lots, en particulier les cahiers et les copies quand vous avez plusieurs enfants, sont totalement justifiés.

Ne vous ruez pas sur les articles « premier prix » sous prétexte qu'ils ne sont pas chers !

Il faut toujours prendre des articles ayant un bon rapport qualité prix : résistant à l'usage et dont le prix est raisonnable. Pensez bien au comportement de l'enfant à qui est destiné le produit, certains enfants étant plus ou moins méticuleux avec leurs affaires. Pour rester dans cet équilibre qualité/prix, le test de l'INC sur les stylos est édifiant. En effet, pour un même produit, on va d'un prix de 20 centimes à presque un euro, et en distance d'écriture de 750 mètres à plus de quatre kilomètres. Tout cela laisse rêveur d'autant plus que celui qui écrit le plus n'est que dans le prix médian... tout en étant le plus rentable au mot écrit !

FOCUS

LES VIOLENCES SCOLAIRES

PAR / Estelle YACOVOU

Les 2 et 3 mai 2011 se tenaient à Paris les assises nationales sur le harcèlement à l'école. En 2012 le gouvernement lance une grande campagne de sensibilisation, appuyée par un site internet www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr et un numéro dédié : Stop Harcèlement 0808 80 70 10

Le mal-être des jeunes à l'école est un phénomène inquiétant, d'autant plus que de nouvelles formes de harcèlement se développent par le biais des nouvelles technologies (à travers les réseaux sociaux, par les SMS, les blogs...). Une situation parfois mal connue ou mal comprise des familles et des personnels enseignants, qui doivent être aidés pour mieux aider eux-mêmes les enfants qu'ils accompagnent au quotidien.

1/ EDUCATION AUX MEDIAS

Familles de France a lancé une opération de sensibilisation autour des nouvelles technologies dites de communication : « tu t'es vu sur ton blog ? », pour apprendre aux jeunes, dès le plus jeune âge, quelles informations communiquer et comment communiquer sur internet.

La campagne s'adresse aux élèves, aux parents et aux enseignants. Les interventions comprennent des conférences, des ateliers et des interventions en milieu scolaire :

- interventions de 55 minutes, effectuées directement dans les classes,
- ateliers organisés à l'initiative des municipalités, des associations familiales ou de parents d'élèves,
- formation des enseignants aux bonnes pratiques.

EN CHIFFRE

Le nombre de victimes de harcèlement verbal ou symbolique est estimé à environ 14% des élèves. Le taux de victimes de harcèlement physique à l'école est lui estimé à 10% des élèves. On estime à 11,7% le nombre d'élèves victimes de violences répétées, à la fois physiques et verbales.



2/ JEUX DANGEREUX

Le catch à la récré : nouvelle mode dans les cours d'école ?

Familles de France participe depuis 2010 à de nouvelles actions de prévention, en partenariat avec les mouvements de parents d'élèves, les mouvements familiaux et la fédération internationale de catch (World Wrestling Entertainment-WWE). Le catch est en effet actuellement un étonnant phénomène de mode auprès des adolescents comme des enfants, qui imitent ces pratiques extrêmement dangereuses lorsqu'elles sont copiées sans sécurité par des amateurs.

Une plaquette a été conçue pour prévenir les enfants et leurs parents de la dangerosité d'imiter les catcheurs professionnels. Plusieurs autres types d'outils de prévention sont en cours de conception (site internet, affichettes).

3/ ET TOUJOURS DE NOUVEAUX PROJETS

La médiation scolaire, une piste ?

Mieux gérer les conflits, trouver des solutions apaisées, responsabiliser les jeunes dans leur communauté scolaire... la médiation scolaire est une action qui bénéficie à tout l'établissement : ce sont les élèves eux-mêmes qui, après une formation à la médiation sociale, interviennent auprès de leurs camarades pour trouver une solution négociée qui convienne aux deux parties en conflit.

- En 1993 des premières expérimentations de la médiation scolaire étaient lancées à Vénissieux (69) et St Etienne de Rouvray (76).
- En 2013 dans le cadre d'une expérimentation lancée dans un collège de Châtellerauld (86), notre association l'Université familiale de Châtellerauld propose des interventions :

1/ auprès des élèves pour une réflexion sur la/les violence(s) (contenant notamment une série d'interventions dès le primaire, puis auprès de collégiens, avec questionnaire et débat) ;

2/ ainsi que des conférences pour les parents, pour les informer et les sensibiliser à la médiation, afin qu'ils comprennent et soutiennent le travail de médiation et qu'ils soient toujours inclus dans la vie de l'établissement.